

Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logistique, session 2025, dans les académies de GRENOBLE et LYON.

La Présidente de l'Université Lumière - Lyon 2,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2025 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies de GRENOBLE et LYON, au titre de l'année 2025 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logistique, au titre de l'année 2025, dans les académies de GRENOBLE et LYON :

Monsieur ICARD François, ingénieur d'études de classe normale, président, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Madame AYALA Isabel, ingénieure d'études hors classe cnrs , vice-présidente, Centre national de la recherche scientifique, Grenoble.

Monsieur CALECA Romain, assistant ingénieur, expert, Aix Marseille Université, Marseille.

Madame MAZAR Sophie, ingénieure d'études hors classe, experte, Université Paris Cité, Paris.

Monsieur MOINE Maxence, assistant ingénieur, Université Claude Bernard Lyon 1, Lyon.

Madame TEILLON Julie, assistante ingénieure, suppléante, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Lyon, le 22 avril 2025

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services adjointe en charge
des ressources humaines et de l'action sociale

Cathy LOBRY

